# FICHE MANDATS APEC



### Instance concernée

Conseil d'administration et Bureau de l'APEC

#### Direction du MEDEF référente

La direction des Relations sociales assure la bonne coordination entre les orientations retenues par le MEDEF et l'exercice du mandat.

Contact: Pierre-Matthieu Jourdan, direction des Relations sociales

## Textes de référence

- ANI du 12 juillet 2011
- Mandat de service public 2017-2021 du 1er décembre 2016

# Mission générale

L'association pour l'emploi des cadres met en oeuvre des missions de service public au service :

- des cadres, (qu'ils soient en activité ou demandeurs d'emploi) pour lesquels elle contribue à sécuriser les parcours professionnels ;
- des jeunes ayant suivi un premier cycle de l'enseignement supérieur auxquels elle apporte unappui afin de les aider à anticiper leur insertion professionnelle;
- des entreprises qu'elle informe et conseille afin de créer les conditions d'un meilleur rapprochement entre offre et demande ;
- de l'ensemble des publics et acteurs pour lesquels elle diffuse une information de qualité sur le marché du travail des cadres.

# Enjeux de la future mandature

Les deux prochaines années seront marquées par des enjeux forts, tant dans l'organisation des services de l'APEC qu'au niveau de sa place dans l'écosystème « service public de l'emploi », et particulièrement sur les suiets suivants :

- renégociation du mandat de service public à horizon fin 2021;
- digitalisation des services proposés par l'APEC;
- positionnement de l'APEC dans le paysage du service public de l'emploi ;
- consolidation de l'offre de services entreprises et notamment TPE-PME.

# **Composition globale**

Le Conseil d'administration est composé de 20 membres.

Au titre des organisations patronales :

- 7 MFDFF:
- 2 CPME:
- 1 U2P.

Au titre des organisations de salariés :

- 10 membres répartis à raison de 2 par chaque organisation syndicale de salariés.

La présidence alterne à chaque renouvellement.

La parité femmes-hommes doit être assurée par collège.

Le Bureau est composé de 10 membres, désignés parmi les membres du Conseil d'administration.

Au titre des organisations patronales :

- 4 MEDEF;
- 1 CPME.

Au titre des organisations de salariés : 5 membres (1 par organisation représentative au niveau national et interprofessionnel).

# Durée du mandat

2 ans

## Fréquence des réunions

- Conseil d'administration : 1 fois par trimestre
- Bureau: 1 fois par mois

